

TA/KA

REPUBLIQUE DU NIGER

CONSEIL MILITAIRE SUPREME

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION

DIRECTION  
DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET CONSULAIRES

N° MAE/CIDAN

N° 07254

Niamey, le 10 OCT. 2000

LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION

à  
Monsieur l'Ambassadeur du Niger/  
à

ROME

OBJET: Protocole d'accord entre le Gouvernement  
du Niger et le Gouvernement d'Iraq  
relatif à la fourniture d'uranium  
signé les 5 et 6 Juillet 2000 à Niamey.

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour informa-  
tion, copie du Protocole d'Accord signé à Niamey entre la Republi-  
que du Niger et le Gouvernement d'Iraq concernant la fourniture  
d'uranium que l'Etat nigérien a émis au sujet du Protocole cité en  
objet./.

P.J. : 1

